



Accompagnement des associations dans le cadre de la campagne de demande de subventions 2019

Afin d'accompagner les associations à l'élaboration de leur dossier de demande de subvention, le service Vie Associative propose des rendez-vous collectifs ou individuels.

	Accompagnement des associations du lundi 20 août au vendredi 19 octobre 2018	
	RDV Individuel Physique ou téléphonique	RDV Collectif Séance d'1 heure
Objectif	<ul style="list-style-type: none">▪ Vérifier avec les associations qu'elles disposent de l'ensemble des documents utiles pour effectuer leur demande.▪ Apporter une réponse sur certains points spécifiques ou techniques de leur dossier. <p><i>Pas d'accompagnement spécifique sur le portail associatif.</i></p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Offrir la possibilité aux associations de saisir leur demande de subvention sur le portail.▪ Donner accès à des moyens de numérisation (scanner) pour déposer en ligne leurs documents. <p><i>Accompagnement à la prise en main de l'outil, aide à la saisie du dossier et au déblocage des situations.</i></p>
Capacité d'accueil et moyens	2 personnes par association	2 personnes par association 3 postes informatiques
Jours et horaires d'ouverture	Mardi de 14h00 à 17h30 Mercredi de 9h00 à 12h00	Mardi de 9 h 00 à 12 h 00 Mercredi de 16 h à 20 h 00 Jeudi de 14h00 à 17 h 30
Lieu	Maison des associations Agora 1901 2 bis Avenue Albert de Mun	

Pour que ces rendez-vous soient constructifs et efficaces, il est demandé aux associations de se présenter avec l'ensemble des documents requis (numériques ou papier) :

- Certificat inscription au répertoire des entreprises et établissement - N° SIRET (<https://avis-situation-sirene.insee.fr>)
- Attestation déclaration préfecture - N° RNA
- Statuts actualisés (signés et datés)
- Liste membres du conseil d'administration et leurs fonctions
- Compte-rendu de la dernière AG
- Comptes approuvés dernier exercice
- Budget Prévisionnel
- RIB
- Tout autre document nécessaire à l'étude du dossier

**Pour prendre un rendez-vous, contactez le service Vie Associative
au 02.40.00.79.10 ou sur vieassociative@mairie-saintnazaire.fr
à partir du 20 août**